abolition d'une déclaration préalable. La règle, exacte, se pourra, pas plus qu'aujourd'hui, exercer chez le propriétaire, mais elle pourra surveiller les abords de sa propriété et surprendre la fraude.

L'impôt des portes et fenêtres

Enfin le budget est complété par la suppression de l'impôt des portes et des fenêtres, dont, heureusement pour nos finances, la valeur représentative de la propriété foncière bâtie.

LE GÉNÉRAL DODDS A PARIS

Paris, 13 mai. — Le ministre de la marine, l'amiral Rieunier, offrira demain un dîner en l'honneur du général Dodds.

Le général a rendu visite ce matin au ministre de la marine, à M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, à M. Ch. Dupuy, président du conseil et enfin à M. Burdeau qui, en qualité de ministre de la marine, confia au colonel Dodds la conduite des opérations au Dahomey.

C'est M. Burdeau qui a nommé le colonel Dodds au grade de général.

Le général Dodds a rendu ensuite visite à l'amiral Rieunier au ministère de la marine. Ils se sont entretenus près d'une heure. Le général était en civil.

Ensuite il a vu également l'amiral Gervais. Le général a eu encore plusieurs conférences avec ces amiraux sur l'organisation de nos possessions du golfe de Benin n'est pas encore arrêtée et doit faire avec le concours du ministère de la guerre et l'autorité de la marine, coloniale. Il est probable que le général Dodds reprendra dans trois mois le commandement supérieur de nos établissements du Benin, dont la colonel Lanel net en est, comme on le sait chargé.

La réception à l'Elysée, qui devait avoir lieu à 5 heures, a été contremandée. Cette réception est remise à une date qui n'est pas encore fixée.

Trois détenus politiques graciés

MM. Penjean, Zevaco et Leray, détenus pour faits politiques à Saint-Pélage, ont été remis en liberté après-midi à cinq heures et demie.

LE PROCÈS STRAUSS

Paris, 13 mai. — Le verdict n'a été rendu quelques deux heures du matin.

MM. Gaston Méry et Millot, de la *Libre Parole*, ont été acquittés, et M. Strauss condamné aux dépens et à 25 francs d'amende.

Par contre, M. Basme a été condamné vis à vis de M. Strauss à 1.000 francs d'amende, 2 francs de dommages-intérêts et à cinq insertions ne pouvant pas dépasser 200 fr.; il a été en outre condamné aux frais.

ENCORE UN DÉMENTI

Paris, 13 mai. — La *Libre Parole* a annoncé ce matin que M. Develle, ministre des affaires étrangères avait donné sa démission à la suite d'une altercation très vive avec M. Dupuy à qui il reprochait ses déclarations à la Ligue auvergnate.

Cette information est formellement démentie.

LES GRÈVES

Les cochers de fiacre

Paris, 13 mai. — Les cochers réunis au nombre de 4000 à la Bourse du travail, ont décidé de se mettre en grève à partir de 3 heures. Prix s'élèvent pas encore pourvus du compteur horo-kilométrique.

SÉNAT

Séance du 13 mai

La séance est ouverte à 3 h. 0[0], sous la présidence de M. Challemel-Lacour.

Le Sénat adopte plusieurs projets portant ouverture et annulation de crédits au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

L'organisation coloniale

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi relative aux modifications à introduire dans l'organisation coloniale.

M. Dupuy, président du conseil. — Je ne veux pour le moment ni insister le mécontentement qui paraît s'être produit entre le gouvernement et la commission.

Il faudra cependant, j'aurais répondu avec empressement à la convocation.

M. Isaac, rapporteur. — Le commission a fait son devoir et n'a manqué en rien envers le gouvernement. (Approbation sur plusieurs bancs.)

La discussion générale est close.

M. Dupuy, président du conseil, prend la parole sur l'article 1er. (Rattachement des colonies à la marine.)

Un certain nombre de députés ont proposé dernièrement la création d'un ministère des colonies. L'opinion du Sénat semble être de les rattacher à la marine. Ce n'est pas l'opinion du gouvernement.

Ces deux services d'Etat n'ont aucune responsabilité et ne peuvent faire grand'chose. Devenus simples directeurs, ferontile d'ailleurs? Ce serait un véritable recul.

J'ai dit devant la Chambre que le gouvernement avait le droit de créer un ministère; je le répète ici, car quand d'organisation du ministère du gouvernement. Mais si nous rendons un décret de ce genre, ce serait après avoir demandé au Parlement les crédits nécessaires. Si le Parlement nous les refuse, nous garderons notre décret. (Très bien).

M. Isaac, rapporteur. — Je ne discuterai pas la question au fond; je dirai simplement que si ce dans assemblée du Parlement se prononce contre la création d'un ministère, le gouvernement ne peut passer outre. (Applaudissements.)

M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat. — Je suis désireux de chercher la conciliation avec le Sénat, j'accepte donc sa proposition de loi, sauf sur un point, le rattachement des colonies à la marine, contrairement à ce qu'on a cru, ne diminuera pas l'importance du portefeuille de la marine.

Les colonies se trouvent dans une nouvelle voie. La création d'un ministère s'impose et la tâche de ministère énorme.

J'ajoute qu'il faut se hâter de faire un armée coloniale pour la défense des colonies, car le suffrage universel ne veut plus que les jeunes gens du contingent. (Très bien sur plusieurs bancs).

M. Isaac, rapporteur. — La question ne se pose pas comme vient de le faire M. le sous-secrétaire d'Etat.

Le but poursuivi est de donner aux colonies la meilleure administration possible; il faut des réformes et des modifications aux règles constituant ce qu'on appelle le régime colonial. C'est ainsi que les choses se passent chez les nations coloniales.

L'organisation actuelle est très défectueuse. Une centralisation excessive est son même du Sous-Secrétariat d'Etat.

Dans le système de la commission, les droits des assemblées locales seront plus étendus, les divers modes de défense des colonies et nous avons pensé devoir les rattacher à la marine. Nous avons pensé que le ministère de la marine serait plus en état de faire un agent de transport. C'est elle qui a le plus d'unité.

Le budget colonial qui est augmenté de 12 millions, tout des sommes au ministère des finances, ne peut pas rester dans le budget du ministère de la marine, il doit continuer à figurer au budget ordinaire.

Il faut de plus admettre que certaine dépenses, en particulier, en ce qui concerne les autres qui n'ont pas de similaires en France.

La commission ne pense pas devoir confier le budget colonial au ministère des colonies.

La commission ne réclame d'ailleurs pas la suppression du sous-secrétariat, elle veut seulement que son titulaire soit rapporteur.

M. Delcassé — Je maintiens mes beaux le sous-secrétaire d'Etat aux colonies. Je maintiens ma situation.

M. Isaac. — C'est la condition de tous les secrétaires d'Etat. En un mot et comme conclusion, nous réclamons le rattachement des colonies à la marine.

Par cette nouvelle organisation, nous sommes certains que nous aurons servi les intérêts du pays (Très bien).

M. Prouhet. — Je suis partisan d'un ministère spécial des colonies; il est de rendre un meilleur service à la marine que de lui confier le budget des colonies. Il serait d'autre part fâcheux que le budget des colonies fût traité comme le lui demande la commission.

M. Trarieux. — Votre commission vous demande de ne pas ajourner votre décision. Vous avez déjà manifesté votre sentiment malgré les objections du gouvernement.

Nous ne pouvons pas abdiquer nos prérogatives par un sentiment de déférence exagérée envers la Chambre. L'opposition du ministère est la pour nous prouver qu'on a tout à attendre de la marine.

M. Thévenet propose au Sénat l'ajournement.

M. Momel. — C'est un ajournement à répétition (Rires).

M. Thévenet insiste pour l'ajournement.

M. Lenoel, président de la commission demande le vote immédiat.

M. Dupuy. — Je suis du gouvernement.

M. Terrier ministre du commerce. — Les explications du ministre du commerce implique ment le vote d'ajournement.

M. Isaac. — Il est de l'intérêt du Sénat de ne pas ajourner. Nous ne pouvons pas voter les 189 voix contre 100 sans ajourner.

M. Thévenet. — Je maintiens mon ajournement.

La séance est levée à 5 h. 20.

Faits divers Télégraphiques

(Le service des faits divers)

TROIS PERSONNES MORTES DANS LES FLAMMES

Metz, 13 mai. — Cette nuit, à trois heures du matin, un feu a pris dans une maison de la rue Paradis. Trois personnes ont péri dans les flammes. En outre, une femme s'est blessée en sautant du troisième étage.

Nouvelles Étrangères

La prétendue abdication de Victoria

Paris, 13 mai. — A l'ambassade d'Angleterre, on dément de la façon la plus catégorique, que la reine d'Angleterre songe à abdiquer, ainsi que le prétendaient certaines dépêches parvenues hier soir à Paris et alors plusieurs fois démentis ont reproduites.

On estime à l'ambassade que cette nouvelle à sensation, quoique partie de Londres, est l'œuvre de la spéculation allemande et a pour but quelques coups de bourse.

LES SALONS

IV

Aux Champs-Elysées

Il est impossible, en présence d'une telle accumulation de peinture de suivre une marche à peu près régulière. C'est pourquoi je vais un peu au hasard, notant presque sans ordre les œuvres dignes d'attirer l'attention à un titre quelconque. Et puis il faut se borner au risque de la sser dans l'oubli quelques envoyés intéressants.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que le Salon du Champ-de-Mars, à son tour, nous ouvre ses portes et qu'il faudra recommencer le même voyage d'exploration, plus grave le même Calvaire. Donc, voyons, un peu en courant, avant de grouper les artistes de la région, ce qui mérite encore l'examen artistique dans l'immense caravansérail du Palais de l'Industrie.

M. Bondoux, comme M. Béraud l'an dernier, à l'autre Salon, mêle bizarrement la légende mystique aux scènes de la vie moderne. C'est d'un goût contestable. Chez M. Dômerat, on sent l'influence directe de Jean-Bouvret. Son tableau *Aux Pères en mer* n'en est pas moins d'une franche exécution avec quelque émotion en plus. Les aspects de la Bretagne où les costumes ont conservé tant de pittoresque ont aussi séduit M. Bach qui fait preuve d'un réel vouloir dans son *après la messe*. La symphonie des jaunes dans un cimetière entourant la vieille église campagnarde est heureuse.

M. Beauverie n'a pas cherché dans ses *Salinières* le problème de sentiment du maître Pelez, mais son tableautin est composé avec habileté. *Dans la Mort de Brutus*, M. Wertheimer nous montre un grand vieux lion mourant de vieillesse et de consomption, sous les yeux attristé de son dompteur qui pert en lui, on sent l'influence directe de Jean-Bouvret.

La femme, éployée, plonge les mains dans le cristal du fleuve rêlant, tandis que les autres animaux dont la curiosité est vive, mêlent et, se pressent aux barreaux de leurs cages. Le tableau de Jouvenet est d'une chose vue. Elle est consciencieusement traitée, sans ampleur, mais aussi sans charlatanisme.

Puisque je viens de prononcer le mot de charlatanisme, il semble indiqué que je le fasse suivre du nom de M. Clairin. Par l'abus des moyens factifs, une recherche des effets pour lesquels son bourgeois pinceau n'est nullement fait, cet artiste arrive à produire les toiles les plus saugrenues qui se puissent voir. Vous imaginez-vous l'affiterie dans le bizarre, la préciosité dans l'étrange?

M. Clairin a n'épaté » même pas les simples : bles fait rire — et aux dépens de Mme Rose Caron, ce qui aggrave singulièrement son cas. Il est de la fumisterie ou de la folie? Faut-il se fâcher ou plaindre M. Clairin? A votre choix.

Débarbouillons-nous un peu en regardant la *Sortie de l'église* de M. Jeannon-Navier, une bonne étude dans les tons gris où les attitudes sont vraies, mais aussi que de M. Enders, une toile un peu bleutée mais où l'artiste a su faire vibrer la corde patriotique : les deux envois de M. Axilette, un ancien prix de Rome qui pour n'être pas exclusivement dans les traces de l'Ecole, conserve de sincères recherches ; un tout petit cadre de M. Gilbert, *Dimanche* qui représente une malgrichonne ouvrière de Paris à sa toilette, l'*Ivrogne*, de M. Merlens, peinture vigoureuse et très intense d'expression, *A la Cuisine* de Bergeret, le *Cabaret* de Moreau de Tours, *Premier Quartier*, de Maronier, et enfin un très excellent tableau religieux de M. Danger, dessiné avec ampleur et brossé de main d'ouvrier.

Je ne puis citer ici et encore dans de 129 tableaux, tous les envois au ministère des finances, et les deux qui ont été retirés respectivement.

Il faut de plus admettre que certaine désertions, en particulier, et les autres qui n'ont pas de similaires en France.

La commission ne pense pas devoir confier le budget colonial au ministère des colonies.

La commission ne réclame d'ailleurs pas la suppression du sous-secrétariat, elle veut seulement que son titulaire soit rapporteur.

M. Delcassé — Je maintiens mes beaux le sous-secrétaire d'Etat aux colonies. Je maintiens ma situation.

M. Isaac. — C'est la condition de tous les secrétaires d'Etat. En un mot et comme conclusion, nous réclamons le rattachement des colonies à la marine.

Par cette nouvelle organisation, nous sommes certains que nous aurons servi les intérêts du pays (Très bien).

M. Prouhet. — Je suis partisan d'un ministère spécial des colonies; il est de rendre un meilleur service à la marine que de lui confier le budget des colonies. Il serait d'autre part fâcheux que le budget des colonies fût traité comme le lui demande la commission.

M. Trarieux. — Votre commission vous demande de ne pas ajourner votre décision. Vous avez déjà manifesté votre sentiment malgré les objections du gouvernement.

Nous ne pouvons pas abdiquer nos prérogatives par un sentiment de déférence exagérée envers la Chambre. L'opposition du ministère est la pour nous prouver qu'on a tout à attendre de la marine.

M. Thévenet propose au Sénat l'ajournement.

M. Momel. — C'est un ajournement à répétition (Rires).

M. Thévenet insiste pour l'ajournement.

M. Lenoel, président de la commission demande le vote immédiat.

M. Dupuy. — Je suis du gouvernement.

M. Terrier ministre du commerce. — Les explications du ministre du commerce implique ment le vote d'ajournement.

M. Isaac. — Il est de l'intérêt du Sénat de ne pas ajourner. Nous ne pouvons pas voter les 189 voix contre 100 sans ajourner.

M. Thévenet. — Je maintiens mon ajournement.

La séance est levée à 5 h. 20.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un enfant noyé dans le canal.

Le jeune Pierre Dubaeta, 12 ans 1/2, se rendait à l'école, hier matin, vers huit heures, quand passant le long du Nouveau-Canal, à l'extrémité de la rue Ampère, il s'avisa de descendre la berge pour pêcher des petits poissons.

Le jeune imprudent perdit l'équilibre et tomba à l'eau.

A ses cris, M. Charles Devos, quai de Toulon, se jetait le canal et plongea à plusieurs reprises sans pouvoir ramener le corps à la surface.

Ce ne fut qu'une dernière heure après, qu'on le retira du canal.

Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital, après avoir subi l'examen de M. le docteur Lavuillère, médecin-légiste.

Accidents d'usines. — Hier soir vers 6 heures une ouvrière d'un peigne de quartier de la Fosse-aux-Chênes, Marie Vandenbrouck, rue Roussel, a eu la main gauche prise dans un engrenage.

Quatre doigts ont été écrasés; l'amputation de l'un les a été jugée nécessaire.

M. le docteur Delattre a donné ses soins à la blessée.

— Dans le même quartier, Marie Girez, en nettoyant son métier a eu un doigt écrasé dans un engrenage.

Chambre syndicale des rentreurs

— On nous demande l'insertion de la note suivante; que nous faisons volontiers sur les bancs de la Chambre syndicale des rentreurs :

Camarades,

Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que tous les syndicats qui nous ont prêté de l'argent lors de notre malheureux grève décidé qu'ils renonceraient définitivement à reconnaître les sommes par eux avancées, afin de nous aider au relèvement de notre syndicat.

Nous ne pouvons vous remercier d'un acte de solidarité et à les assurer de toute notre gratitude.

Vous devez espérer qu'étant donné ce qui précède, vous vous ferez un devoir de reprendre place dans les rangs de notre syndicat et nous vous prions d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu au local habituel, estaminet de *Marechal de Coyghem*, Grande-Rue, 111, la dim nche, 14 m 1896, à cinq heures du soir, afin de procéder à la nomination de la nouvelle commission administrative.

Pour la commission,
Le Président,
Charles Anneyna.

Combats de coqs

— Lundi, 11, chez Mullier, cabaret de la Bonne Ligne de 1 à 6 pour 250 francs paires de plaisir à 10 francs contre la société du Maréchal de Coyghem à l'attagne de la partie; qui a eu lieu lundi dernier, la lutte ne fut nulle. La lame a été gagnée par Mullier, la 3me qui était une paire de plaisir qui a été gagnée par le Maréchal et la 4me par Mullier. Beaucoup d'animation pour cette partie très sérieuse.

Le Vainqueur

Les magasins ont fait toilette : le printemps fait sa grande apparition. Le soleil éclaire :

La saison de Tonga, chargé de glaces et d'ans, Trône au sommet de son étang à six étages.

Al. Noisin, au souvenir Victor Vaissier.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 Mai

Conditionnement

Le Conseil donne l'autorisation de passer marché par contrat pr vé, pour la fourniture de paniers métalliques nécessaires à la condition publique et vote le crédit de 2092 nécessaire.

Fêtes

Il tendit au lycée de Tourcoing

Un grand lundit est organisé au Lycée de Tourcoing, lundi prochain, entre des groupes d'élèves de plusieurs lycées, notamment celui de Tourcoing qui serait représenté par une douzaine de jeunes gens. Une subvention est sollicitée pour l'achat des vaisselles à décorer.

M. Dupont demandant à revenir contre cette demande de subvention. Il ne veut pas faire [illegible] ville de Roubaix de croire qu'elle n'a pas les moyens d'acheter les médailles; d'un autre côté l'Université est assez riche pour payer ces vaisselles élégantes.

M. Tack au contraire soutient le bien fondé de la demande de subvention. Il faut encourager la jeunesse; c'est l'avenir du pays. Il voudrait voter 500 francs.

M. Salembier est lui aussi partisan de la subvention, mais il se demande si le chiffre de 75 francs n'est pas un peu dit-il. En fin de compte, ce chiffre mis aux voix est adopté.

Eaux potables

Le Conseil, sur le rapport du maire, adopte le projet de construction d'un réservoir à Mons-en-Pévèle qui permettra d'amener l'eau sur les points les plus élevés des villes de Roubaix et Tourcoing.

M. le maire donne ensuite lecture d'un long rapport, dont il est impossible ici de le demander un résumé exact, sur le projet d'emprunt de 6.280.000 fr. à contracter par les villes de Roubaix et Tourcoing, pour l'établissement de nouvelles eaux potables.

Cet emprunt autorisé en vertu d'une loi devait être remboursable en 40 ans à dater de 1896. Au moment de contracter cette loi on prévoyait que les travaux auraient pu être terminés en 1891, mais par suite de circonstances diverses ce n'est qu'en 1895 que le service concessionnaire a pu commencer donc remboursable à partir de 1896, mais en 36 années au lieu de 40.

M. le maire donne le cahier des charges et le tableau d'amortissement relatif à cet emprunt et le conseil adopte.

Hospices

Le Conseil est appelé à donner son avis sur un projet de décret d'un temple appartenant aux hospices et dont le produit serait, suivant avis de la commission, affecté, avec quelques autres ressources à la construction à l'hospice général d'un nouveau quartier pour les garçons orphelins.

Le Conseil émet un avis favorable à la mise en adjudication du terrain dont s'agit.

Construction d'un nouveau quartier à l'hospice général

M. le maire donne lecture d'une très intéressante lettre de la Commission des Hospices dont M. Dupuis est président.

Cette lettre a trait au projet de construction dont il est parlé plus haut, d'un nouveau quartier pour les garçons orphelins. La dépense est suivant plans et devis évaluée à 76.884 francs.

La création d'un nouveau quartier pour les garçons orphelins permettrait d'agrandir au moyen de l'ancien bâtiment le quartier des vieillards. On pourrait par suite admettre un plus grand nombre d'orphelins et de vieillards. Quand la Congrégation aura pris possession de l'asile de l'Enfant Jésus on pourra aussi créer de cet asile pour les vieux ménages et recevoir des délégiques.

Au lieu de 78 garçons orphelins, la création d'un nouveau quartier permettrait d'en recevoir 120.

La commission des hospices serait heureuse que la commission des finances voulut bien faire une visite sur les lieux pour se convaincre de la réelle utilité du projet.

M. Tack demande s'il y a des plans annexés au projet.

M. le maire lui répond affirmativement et dit qu'il ne doute pas que les membres de la commission prennent le temps de se rendre à l'invitation de l'administration des hospices.

M. Dron. — J'ai tenu dans cette lettre, à donner quelques renseignements et à entrer dans quelques détails qui n'ont pas nécessaires. Quant à moi, dit-il, j'ai la conviction absolue que l'hospice moyennant les ameliorations que nous avons pu faire, peut disposer suffira longtemps encore aux besoins.

Vous l'avez vu, la création d'un nouveau quartier pour les orphelins aurait pour effet de permettre l'agrandissement du quartier du nombre d'orphelins, 120 au lieu de 78. — Les cours d'apprentissage du fer et du bois installés à l'Hospice donnent de sérieux résultats.

Les orphelins abandonnent pour la plupart la couture ou la cordonnerie pour embrasser une profession qui leur permettra plus facilement plus tard de trouver de l'occupation.

La construction d'un nouveau quartier aurait pour effet de mettre à notre disposition 50 places de plus pour les vieillards, 30 à 40 pour les femmes.

A côté de cela, un asile pour les épileptiques et pour les vieux aliénés. J'aime à croire que le conseil ne pourra pas hésiter et je serais personnellement bien aise qu'il voulut déléguer sa commission en un certain nombre de ses membres pour venir étudier cette intéressante question sur place.

La proposition de M. Dron est sérieusement accueillie et la plupart des membres présents l'intent on de se rendre à l'invitation de la Commission des Hospices.

Cimetières communaux

Le Conseil vote un crédit pour acquisition de plaques en plomb pour numéros des sépultures.

Chemins d'intérêt commun

Le Conseil sur le rapport du maire, homologue ce projet de remaniement de l'alignement de la chaussée du chemin d'intérêt commun n° 11 dans la traversée du Blanc-Seau.

La dépense évaluée à 36.000 fr. sera supportée par moitié par les deux villes de Tourcoing et Roubaix.

Demande de bourse

Le Conseil accorde une bourse d'externat surveillé au lycée, en faveur du jeune Perin.

Sapeurs-Pompiers

Deux anciens sapeurs-pompiers ont pas été compris dans le règlement des indemnités accordées lors de la réorganisation. Cette lacune est comblée.

Hôtel-Caserne

M. le maire présente un rapport tendant à obtenir du conseil l'autorisation de déférer à l'action intentée devant le conseil de Préfecture par M. Pilaud, entrepreneur de l'Hôtel-Caserne de Sapeurs-Pompiers. Adopté.

Conduite d'eau sous la voie publique

La commission des Finances qui aura à faire le rapport sur le projet de M. Lepelletier, filature, rue Jean Legrand, autorise à placer une conduite d'eau sous la voie publique.

Nouvelle académie de musique

M. le maire lit aux portes du est accusé, que M. Lerou, directeur de l'Académie, propose d'employer le rabais d'adjudication à diverses dépenses non prévues dans le budget.

Rapports de commissions

M. Tack, au nom de la commission des Finances donne lecture de plusieurs rapports. Avant de commencer sa lecture, il prie l'auditoire de lui apporter de la lumière, l'éclairage de la salle laissant beaucoup à désirer.

Un premier rapport et relatif aux demandes de liquidation de retraites formulées par 2 receveurs de l'octroi M. Delabaye et Deneux.

M. Delabaye, né à Tourcoing le 25 février 1833, a atteint et dépassé depuis déjà quelques années l'âge de 55 ans; entré comme receveur dans le service de l'octroi le 1er janvier 1860, il a atteint et dépassé depuis le 1er janvier 1890, 30 ans de services.

M. Deneux, né à Tourcoing le 8 juin 1833, est âgé de plus de 55 ans; entré dans le service de l'octroi en qualité de préposé le 21 juillet 1866, il reste préposé jusqu'au 16 février 1873, c'est-à-dire pendant plus de 15 ans et plus exactement jusqu'à ce que les fonctions de receveur à partir duquel il a servi en 1873, il a actuellement plus de 25 ans de services.

Il remplissait donc les conditions d'âge et de service exigées par le règlement.

Votre commission a donc été d'avis de faire droit à la demande des pétitionnaires et a établi la liquidation de leurs pensions de retraite à fin mi 1896, de la manière qui va être indiquée.

Auparavant, elle doit faire remarquer que M. Delabaye, receveur de l'octroi, démobilisé en 1869 et 1890, un traitement annuel de 2.300 francs qui, au 1er janvier 1891, n'était plus que 1.200 francs et que depuis le 1er janvier 1892, il n'a plus touché que sur le pied de 1.8 0 francs, par cette raison que, depuis la suppression du poste de receveur, son traitement a été réduit à 1.800 francs.

Il est à noter que M. Delabaye a été réduit de 2.300 à 1.800 francs par suite du remaniement du service de l'octroi et qu'il y a lieu, par suite de la réduction de 2.300 à 1.800 francs, de ne tenir compte sur la base d'un traitement annuel de 2.300 fr. depuis le 1er janvier 1891.

Le traitement de M. Delabaye est liquidé à 130 fr. 29. Il lui est en outre accordé :

1° pour supplément de traitement en 1892, 300 fr. 0 centimes, pour supplément de traitement de 1893 et cela jusqu'à 1896 inclusivement.

2° pour supplément de traitement pour 5 mois 1/2 de 1896 avec 15.12 au chemin de 36 au taux de 1.50.

La pension de M. Deneux est fixée à la somme de 1320 fr. 13. Le conseil adopte.

Autre rapport : demande de concession du droit exclusif de construire les boutiques de marchands forains.

Mesieurs,

Dans la séance du 10 mars 1896, vous avez renvoyé à la Commission des Finances, l'examen de la demande faite par M. Wilkin-Torrg, propriétaire, rue de la Malcense, n° 1 et 3.

M. Wilkin-Torrg demande l'autorisation de construire le champ de foire de Tourcoing, aux conditions ordinaires, soit neuf francs le mètre courant pour les marchands de toiles et quatre francs pour les autres marchands, à la place, chaque foire, et avant, moyennant de 400 francs, une somme de cette somme.

Si cette autorisation ne peut lui être accordée, la seconde partie de la demandeur doit le procéder à cette entreprise par voie d'adjudication.

Votre Commission est unanimement favorable à la seconde partie de la demande et vous propose en conséquence de donner un avis favorable à la mise en adjudication, au profit de 1893, de la construction du champ de foire.

Le rapporteur,
J. Tack.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix sont adoptées.

M. Tack présente un troisième rapport concernant a demande de subvention supplémentaire pour le tribunal de commerce.

Mesieurs,

Dans la séance du 10 Mars 1896, vous avez renvoyé à la Commission des Finances une demande de subvention supplémentaire présentée par M. Edouard Bar, président du Tribunal de Commerce de notre ville.

La dem nde se base sur ce que les travaux du Tribunal s'étant largement développés, ceux du greffe ont eu à en souffrir et réclame l'adjonction d'un commis supplémentaire.

M. le président sollicite pour première fois de votre ce nouvel emploi et une subvention de subvention de six cents francs.

Votre Commission, après examen de la question n'en devoir donner un avis favorable à la création de cet emploi et de cette subvention.

Votre Commission est d'avis de demander au conseil de vouloir bien voter un crédit de 600 fr. pour ce nouvel emploi et de 600 fr. de l'augmentation de la dépense.

M. Dron lui demande s'il y a des plans annexés au projet.

M. le maire lui répond affirmativement et dit qu'il ne doute pas que les membres de la commission prennent le temps de se rendre à l'invitation de l'administration des hospices.

M. Dron. — J'ai tenu dans cette lettre, à donner quelques renseignements et à entrer dans quelques détails qui n'ont pas nécessaires. Quant à moi, dit-il, j'ai la conviction absolue que l'hospice moyennant les ameliorations que nous avons pu faire, peut disposer suffira longtemps encore aux besoins.

Vous l'avez vu, la création d'un nouveau quartier pour les orphelins aurait pour effet de permettre l'agrandissement du quartier du nombre d'orphelins, 120 au lieu de 78. — Les cours d'apprentissage du fer et du bois installés à l'Hospice donnent de sérieux résultats.

Les orphelins abandonnent pour la plupart la couture ou la cordonnerie pour embrasser une profession qui leur permettra plus facilement plus tard de trouver de l'occupation.

La construction d'un nouveau quartier aurait pour effet de mettre à notre disposition 50 places de plus pour les vieillards, 30 à 40 pour les femmes.

A côté de cela, un asile pour les épileptiques et pour les vieux aliénés. J'aime à croire que le conseil ne pourra pas hésiter et je serais personnellement bien aise qu'il voulut déléguer sa commission en un certain nombre de ses membres pour venir étudier cette intéressante question sur place.

La proposition de M. Dron est sérieusement accueillie et la plupart des membres présents l'intent on de se rendre à l'invitation de la Commission des Hospices.

Cimetières communaux

Le Conseil vote un crédit pour acquisition de plaques en plomb pour numéros des sépultures.

Chemins d'intérêt commun

Le Conseil sur le rapport du maire, homologue ce projet de remaniement de l'alignement de la chaussée du chemin d'intérêt commun n° 11 dans la traversée du Blanc-Seau.

La dépense évaluée à 36.000 fr. sera supportée par moitié par les deux villes de Tourcoing et Roubaix.

Demande de bourse

Le Conseil accorde une bourse d'externat surveillé au lycée, en faveur du jeune Perin.

Sapeurs-Pompiers

Deux anciens sapeurs-pompiers n'ont pas été compris dans le règlement des indemnités accordées lors de la réorganisation. Cette lacune est comblée.

Hôtel-Caserne

M. le maire présente un rapport tendant à obtenir du conseil l'autorisation de déférer à l'action intentée devant le conseil de Préfecture par M. Pilaud, entrepreneur de l'Hôtel-Caserne de Sapeurs-Pompiers. Adopté.

Conduite d'eau sous la voie publique

La commission des Finances qui aura à faire le rapport sur le projet de M. Lepelletier, filature, rue Jean Legrand, autorise à placer une conduite d'eau sous la voie publique.

Nouvelle académie de musique

M. le maire lit aux portes du est accusé, que M. Lerou, directeur de l'Académie, propose d'employer le rabais d'adjudication à diverses dépenses non prévues dans le budget.

Rapports de commissions

M. Tack, au nom de la commission des Finances donne lecture de plusieurs rapports. Avant de commencer sa lecture, il prie l'auditoire de lui apporter de la lumière, l'éclairage de la salle laissant beaucoup à désirer.

Un premier rapport et relatif aux demandes de liquidation de retraites formulées par 2 receveurs de l'octroi M. Delabaye et Deneux.

M. Delabaye, né à Tourcoing le 25 février 1833, a atteint et dépassé depuis déjà quelques années l'âge de 55 ans; entré comme receveur dans le service de l'octroi le 1er janvier 1860, il a atteint et dépassé depuis le 1er janvier 1890, 30 ans de services.

M. Deneux, né à Tourcoing le 8 juin 1833, est âgé de plus de 55 ans; entré dans le service de l'octroi en qualité de préposé le 21 juillet 1866, il reste préposé jusqu'au 16 février 1873, c'est-à-dire pendant plus de 15 ans et plus exactement jusqu'à ce que les fonctions de receveur à partir duquel il a servi en 1873, il a actuellement plus de 25 ans de services.

Il remplissait donc les conditions d'âge et de service exigées par le règlement.

Votre commission a donc été d'avis de faire droit à la demande des pétitionnaires et a établi la liquidation de leurs pensions de retraite à fin mi 1896, de la manière qu'va être indiquée.

Auparavant, elle doit faire remarquer que M. Delabaye, receveur de l'octroi, démobilisé en 1869 et 1890, un traitement annuel de 2.300 francs qui, au 1er janvier 1891, n'était plus que 1.200 francs et que depuis le 1er janvier 1892, il n'a plus touché que sur le pied de 1.8 0 francs, par cette raison que, depuis la suppression du poste de receveur, son traitement a été réduit à 1.800 francs.

Il est à noter que M. Delabaye a été réduit de 2.300 à 1.800 francs par suite du remaniement du service de l'octroi et qu'il y a lieu, par suite de la réduction de 2.300 à 1.800 francs, de ne tenir compte sur la base d'un traitement annuel de 2.300 fr. depuis le 1er janvier 1891.

Le traitement de M. Delabaye est liquidé à 130 fr. 29. Il lui est en outre accordé :

1° pour supplément de traitement en 1892, 300 fr. 0 centimes, pour supplément de traitement de 1893 et cela jusqu'à 1896 inclusivement.

2° pour supplément de traitement pour 5 mois 1/2 de 1896 avec 15.12 au chemin de 36 au taux de 1.50.

La pension de M. Deneux est fixée à la somme de 1320 fr. 13. Le conseil adopte.

Autre rapport : demande de concession du droit exclusif de construire les boutiques de marchands forains.

Mesieurs,

Dans la séance du 10 mars 1896, vous avez renvoyé à la Commission des Finances, l'examen de la demande faite par M. Wilkin-Torrg, propriétaire, rue de la Malcense, n° 1 et 3.

M. Wilkin-Torrg demande l'autorisation de construire le champ de foire de Tourcoing, aux conditions ordinaires, soit neuf francs le mètre courant pour les marchands de toiles et quatre francs pour les autres marchands, à la place, chaque foire, et avant, moyennant de 400 francs, une somme de cette somme.

Si cette autorisation ne peut lui être accordée, la seconde partie de la demandeur doit le procéder à cette entreprise par voie d'adjudication.

Votre Commission est unanimement favorable à la seconde partie de la demande et vous propose en conséquence de donner un avis favorable à la mise en adjudication, au profit de 1893, de la construction du champ de foire.

Le rapporteur,
J. Tack.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix sont adoptées.

M. Tack présente un troisième rapport concernant a demande de subvention supplémentaire pour le tribunal de commerce.

Mesieurs,

Dans la séance du 10 Mars 1896, vous avez renvoyé à la Commission des Finances, l'examen de la demande de subvention supplémentaire présentée par M. Edouard Bar, président du Tribunal de Commerce de notre ville.

La dem nde se base sur ce que les travaux du Tribunal s'étant largement développés, ceux du greffe ont eu à en souffrir et réclame l'adjonction d'un commis supplémentaire.

M. le président sollicite pour première fois de votre ce nouvel emploi et une subvention de subvention de six cents francs.

Votre Commission, après examen de la question n'en devoir donner un avis favorable à la création de cet emploi et de cette subvention.

Votre Commission est d'avis de demander au conseil de vouloir bien voter un crédit de 600 fr. pour ce nouvel emploi et de 600 fr. de l'augmentation de la dépense.

M. Dron lui demande s'il y a des plans annexés au projet.

M. le maire lui répond affirmativement et dit qu'il ne doute pas que les membres de la commission prennent le temps de se rendre à l'invitation de l'administration des hospices.

M. Dron. — J'ai tenu dans cette lettre, à donner quelques renseignements et à entrer dans quelques détails qui n'ont pas nécessaires. Quant à moi, dit-il, j'ai la conviction absolue que l'hospice moyennant les ameliorations que nous avons pu faire, peut disposer suffira longtemps encore aux besoins.

Vous l'avez vu, la création d'un nouveau quartier pour les orphelins aurait pour effet de permettre l'agrandissement du quartier du nombre d'orphelins, 120 au lieu de 78. — Les cours d'apprentissage du fer et du bois installés à l'Hospice donnent de sérieux résultats.

Les orphelins abandonnent pour la plupart la couture ou la cordonnerie pour embrasser une profession qui leur permettra plus facilement plus tard de trouver de l'occupation.

La construction d'un nouveau quartier aurait pour effet de mettre à notre disposition 50 places de plus pour les vieillards, 30 à 40 pour les femmes.

A côté de cela, un asile pour les épileptiques et pour les vieux aliénés. J'aime à croire que le conseil ne pourra pas hésiter et je serais personnellement bien aise qu'il voulut déléguer sa commission en un certain nombre de ses membres pour venir étudier cette intéressante question sur place.

La proposition de M. Dron est sérieusement accueillie et la plupart des membres présents l'intent on de se rendre à l'invitation de la Commission des Hospices.

Cimetières communaux

Le Conseil vote un crédit pour acquisition de plaques en plomb pour numéros des sépultures.

Chemins d'intérêt commun

Le Conseil sur le rapport du maire, homologue ce projet de remaniement de l'alignement de la chaussée du chemin d'intérêt commun n° 11 dans la traversée du Blanc-Seau.

La dépense évaluée à 36.000 fr. sera supportée par moitié par les deux villes de Tourcoing et Roubaix.

Demande de bourse

Le Conseil accorde une bourse d'externat surveillé au lycée, en faveur du jeune Perin.

Sapeurs-Pompiers

Deux anciens sapeurs-pompiers n'ont pas été compris dans le règlement des indemnités accordées lors de la réorganisation. Cette lacune est comblée.

Hôtel-Caserne

M. le maire présente un rapport tendant à obtenir du conseil l'autorisation de déférer à l'action intentée devant le conseil de Préfecture par M. Pilaud, entrepreneur de l'Hôtel-Caserne de Sapeurs-Pompiers. Adopté.

Conduite d'eau sous la voie publique

La commission des Finances qui aura à faire le rapport sur le projet de M. Lepelletier, filature, rue Jean Legrand, autorise à placer une conduite d'